



Elections des représentants des parents d'élèves au collège

(Bulletin officiel éducation nationale n°27 du 6 juillet 2023)

Chers parents,

Nous vous informons que les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège auront lieu le **vendredi 13 octobre 2023 de 8h30 à 15h**.

Modalités du vote par correspondance :

Insérer le bulletin de vote (sans y apporter aucune rectification ou marque quelconque qui l'annulerait) dans l'enveloppe bleue fournie par le collège.

Cette enveloppe, préalablement cachetée, sera glissée dans l'enveloppe bulle, cachetée à son tour, sur laquelle seront inscrits **au recto** les nom, prénom, adresse et signature de l'électeur

Retourner cette enveloppe au collège par la poste ou par votre enfant qui la déposera dans une urne prévue à cet effet.

Ces modalités doivent être respectées scrupuleusement sinon le vote risquerait d'être annulé.